BANQUE CENTRALE • CLARIFICATIONS

Droit de réponse — Carburant à 20 000 GNF : les précisions de la BCRG

Le 27 novembre 2026, nous avons publié un article intitulé **« Carburant à 20 000 GNF : le mépris de la BCRG face à la misère d'en bas »**. À la suite de cette publication, le Service Communication de la Banque centrale nous a transmis des précisions sur le sens des propos de son gouverneur.

Selon cette clarification, le montant de **20 000 GNF** évoqué correspond à un prix théorique du litre de carburant sans le soutien de l'État. Le consommateur payant **12 000 GNF** à la pompe, la différence représente **8 000 GNF de soutien public par litre dans cette illustration**. Le gouverneur souhaitait donc expliquer l'effort financier consenti par l'État, et non annoncer une augmentation.

La BCRG précise qu'aucune hausse du prix à la pompe n'a été décidée dans cette intervention. Elle rappelle que la fixation du prix relève du Gouvernement guinéen.

Pour illustrer l'importance du soutien public, l'institution indique que la loi de finances rectificative pour 2026 y consacre **5 499 milliards de GNF**. À ses yeux, expliquer cette dépense relève de la transparence budgétaire et ne traduit pas un mépris envers les difficultés des citoyens.

Concernant la contrebande, la Banque centrale explique que le maintien d'un prix bas favorise des détournements de carburant vers les pays voisins. Une partie du soutien public bénéficie alors à des circuits auxquels il n'était pas destiné, au détriment des finances publiques et des ménages guinéens. L'évocation de ce phénomène ne visait donc pas, selon elle, à faire payer davantage les consommateurs.

Enfin, la BCRG souligne que son rôle consiste à expliquer les conséquences économiques des subventions, notamment sur les finances publiques, l'inflation et le change. Elle conteste toute intention de préparer la population à une flambée des prix.

Nous portons ces précisions à la connaissance de nos lecteurs dans le respect du contradictoire et du droit de réponse.

L’original du droit de réponse

Droit de rectification : à propos de l'article « Carburant à 20 000 GNF : le mépris de la BCRG… »

Monsieur le Directeur de publication,

Votre article du 27 novembre 2026 attribue à Monsieur le Gouverneur de la BCRG des intentions et des propos qui ne correspondent pas à la réalité. Nous souhaitons apporter les précisions suivantes.

1. Il n'a été annoncé aucune hausse du prix à la pompe. Le litre reste à 12 000 GNF selon le Gouvernement guinéen, seul habilité à fixer ce prix. Évoquer un niveau théorique de 20 000 GNF n'est pas une décision. C'est une illustration du coût réel du soutien que l'État consent.

2. Ce soutien est considérable et assumé. La LFR 2026 y consacre 5 499 milliards de GNF. Rappeler son coût relève de la transparence budgétaire, pas du mépris.

3. Le propos sur la contrebande ne vise pas à faire payer les citoyens. Un prix maintenu bas alimente des détournements vers les pays voisins: c'est un manque à gagner pour les finances publiques, donc pour les ménages eux-mêmes.

4. Le rôle d'une banque centrale est d'éclairer le débat sur les équilibres macroéconomiques, notamment le coût des subventions et leur effet sur l'inflation et le change. Il ne consiste pas à préparer psychologiquement une flambée des prix.

Nous vous demandons de publier cette réponse dans les mêmes conditions de visibilité que l'article.

Service Communication de la BCRG